EOLIS.LES ARPENTS

Filiale de ENGIE Green

Préfecture de l'Oise
DDT
Bureau de l'Environnement
60000 BEAUVAIS

Lyon, le 17 janvier 2019

Objet : Autorisation Unique portant sur le projet d'extension du parc éolien de Sommereux, sur les communes de Sommereux et Cempuis
Complément sur l'historique de l'instruction

Monsieur,

Notre société a déposé le 29 juin 2016 auprès de vos services une demande d'autorisation unique pour le projet d'extension du parc éolien de Sommereux composé de 4 éoliennes et équipements annexes, situé sur les communes de Sommereux et Cempuis.

Ce projet a reçu un avis de l'Autorité Environnementale daté du 17 novembre 2017.

Cependant, l'arrêté du 06/12/2017 du Conseil d'Etat a fragilisé cet avis. Bien que l'arrêté du CE prévoyait une situation transitoire durant laquelle la MRAe exerçait les attributions de l'autorité environnementale, EOLIS.LES ARPENTS a préféré attendre que le décret désignant l'autorité environnementale compétente soit adopté.

C'est ainsi qu'aux termes d'un courrier que nous vous avons adressé 23 février 2018, nous avons sollicité la suspension de l'instruction.

Ce projet de décret, après consultation publique, est désormais en voie d'être adopté et prévoit la désignation des MRAe en tant qu'autorité environnementale compétente, conformément d'ailleurs à ce qui a été mis en place en pratique et de manière transitoire au sein des différentes Préfectures depuis l'annulation par le Conseil d'Etat du décret n°2016-519 du 28 avril 2016, conformément à la note technique du ministère du 20 décembre 2017.

En outre, le conseil d'état a d'ores et déjà confirmé la légalité des autorisations délivrées avec l'avis de la MRAE (voir en ce sens CE avis 27 sept 2018 n°4200119).

EOLIS.LES ARPENTS
215, rue Samuel Morse • Le Triade II
34000 MONTPELLIER
www.engie-green.fr

S.N.C. au capital de 10 000 €
RCS MONTPELLIER 820 444 826 - N° de TVA FR36 820 444 826

Dans ce contexte, EOLIS LES ARPENTS a jugée bon de solliciter l'avis de la MRAe et de relancer la procédure d'instruction.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous remercie de l'attention portée à ce dossier et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

César Tejerina
Représentant d'ENGIE GREEN FRANCE
Présidente de la société Eolis les Arpents